



Solidarité et coopération de tous; une nécessité pour la protection des lacs

L'APELA inc a réalisé, depuis l'an 2000, des travaux pour une valeur de près de 300 000\$ pour la protection du lac à l'Anguille. Ces importants travaux ont consisté principalement à stabiliser les rives et à végétaliser les bandes riveraines d'environ 40% des terrains privés. Tous les contribuables Canadiens et Québécois, et aussi dans une moindre mesure ceux des municipalités ont contribué au financement de ces travaux touchant des terrains privés. Les contribuables directement concernés y ont aussi contribué par du bénévolat. La valeur de ce bénévolat est estimé à près de 150 000\$. Subventions et bénévolat représentent près de ½ millions de dollars.

Les attentes de l'APELA

L'Apela s'attend à ce que tous les riverains y compris les nouveaux arrivants, membres ou non de l'Association, respectent les investissements déjà réalisés sur leur terrain pour la protection du lac à l'Anguille.

Le bien privé; le bien public

Le terrain et son aménagement sur lequel est construit votre résidence et vos bâtiments de service sont de nature privée.

Le lac à l'Anguille est un bien public accessible, aux riverains d'abord, et aussi à toute la communauté de Saint-Anaet et aussi au grand public en général.

Les actions touchant votre terrain, y compris dans la partie en dehors de la bande riveraine c'est à dire dans le bassin versant du lac, doivent être prises en compte et respecter les Lois et règlements. L'impact cumulé de ces actions a un apport important, en regard de la préservation des valeurs écologiques et biologiques du lac et la sauvegarde des usages de l'eau. **Informez vous avant d'agir!**